



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 2014
Français
Original : anglais

Soixante-neuvième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-huitième session extraordinaire*

Genève, le 17 juin 2014

I. Introduction

1. La vingt-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 17 juin 2014. Au cours de cette session, le Conseil a tenu deux séances plénières – ses 1115^e et 1116^e séances.

2. La session extraordinaire du Conseil a été convoquée par les États membres dans le cadre des manifestations organisées, une semaine durant, à l'occasion du cinquantième anniversaire de la création de la CNUCED.

II. Résumé du Président

A. Célébration du cinquantième anniversaire de la création de la CNUCED

(Point 2 de l'ordre du jour)

3. Le Président du Conseil du commerce et du développement a ouvert la session extraordinaire par des propos de bienvenue et des observations liminaires.

4. Des déclarations liminaires ont été prononcées par les orateurs suivants : le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, le secrétaire général de la CNUCED, la Vice-Présidente de la Suisse, le Ministre qatari de la culture, des arts et du patrimoine et Président de la treizième session de la Conférence des Nations

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur les travaux de sa vingt-huitième session extraordinaire, tenue le 17 juin 2014 à l'Office des Nations Unies à Genève, qui sera publié, avec les rapports du Conseil sur les travaux de ses cinquante-huitième et cinquante-neuvième réunions directives et de sa soixante et unième session, sous la désignation suivante : *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-neuvième session, Supplément n° 15 (A/69/15)*.



Unies sur le commerce et le développement, la Ministre péruvienne des affaires étrangères (par visioconférence), l'ancien Premier Ministre togolais, l'ancien Ministre uruguayen de l'industrie et du commerce et l'ancien Chef de la Division de la recherche de la CNUCED. Des déclarations ont ensuite été faites par les représentants des délégations ci-après : Tchad, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; Algérie, au nom du Groupe des États d'Afrique; Trinité-et-Tobago, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes; Jordanie, au nom du Groupe des États d'Asie; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres; Autriche, au nom du Groupe B; Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral; États-Unis d'Amérique, au nom du Groupe JUSSCANNZ; Bélarus, au nom du Groupe D; et Bénin, au nom des pays les moins avancés. Des déclarations ont par la suite été prononcées par les représentants des pays suivants : Koweït, Soudan, Iraq, Kazakhstan, Pérou, Fédération de Russie, Inde, République de Moldova, Brésil, République islamique d'Iran, Chine, Égypte, Haïti, Saint-Siège, Jamaïque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Argentine, République de Corée, Trinité-et-Tobago, Équateur, État plurinational de Bolivie, Serbie, Albanie, Indonésie, Philippines, Myanmar, République bolivarienne du Venezuela, Afrique du Sud, Uruguay, Barbade, Zimbabwe, Bangladesh, Thaïlande, Malaisie, Côte d'Ivoire, Kirghizistan, Niger, Tunisie, Maroc, État de Palestine et Éthiopie. Des déclarations ont également été faites par le Directeur des programmes internationaux du Center for Economic and Policy Research et le Coordonnateur international de Social Watch.

B. Déclarations liminaires

5. Le Président du Conseil du commerce et du développement a souligné que les objectifs et les principes énoncés dans l'Acte final de la première session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement étaient toujours d'actualité. Il a indiqué que la CNUCED aurait au moins trois grandes occasions d'obtenir des résultats supplémentaires au cours des prochaines années : l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et la quatorzième session de la Conférence. Il a invité la CNUCED à continuer de jouer son rôle de laboratoire d'idées et d'interventions. Il a souligné que les rigidités constatées dans les débats ces dernières années devaient céder la place au dialogue franc et ouvert et à la formation de consensus qui avaient été les principes fondamentaux de la CNUCED depuis sa création. Il a souligné qu'il importait de recentrer les efforts sur la mission véritable de la CNUCED, qui était d'œuvrer à un système économique mondial juste et équitable pour l'humanité tout entière.

6. Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a exposé succinctement la situation sociale et économique, passée et présente, du monde. Soulignant le fait qu'il ne restait qu'environ 500 jours pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Secrétaire général a exhorté les acteurs du développement à faire fond sur les progrès accomplis jusqu'ici et à intensifier leurs efforts pour contribuer au développement durable. Il a souligné la nécessité de disposer pour l'après-2015 d'un programme de développement qui soit audacieux, ambitieux, ouvert à toutes les parties et écologiquement viable et qui propose des solutions porteuses de changement. Enfin, le Secrétaire général a souligné qu'il fallait renforcer la coopération multilatérale et le partenariat mondial et il a

demandé à la CNUCED de jouer un rôle décisif concernant le développement durable dans le contexte du programme de développement pour l'après-2015.

7. Le Secrétaire général de la CNUCED a donné un bref aperçu du rôle que la CNUCED avait joué depuis sa création. Il a décrit les difficultés de la lutte contre la pauvreté et souligné qu'il importait de promouvoir un développement qui soit durable, sur les plans économique, social et environnemental. La CNUCED continuerait de s'adapter aux besoins des États membres et d'y répondre. Enfin, il a estimé, comme le Secrétaire général de l'ONU, qu'il convenait de renforcer la coopération multilatérale et le partenariat à la CNUCED au service de la prospérité pour tous.

8. La Vice-Présidente de la Suisse a félicité la CNUCED pour son rôle décisif dans le domaine du commerce et du développement. Elle a souligné cependant que les objectifs de réduction de la pauvreté étaient loin d'être atteints par la communauté internationale. Elle a estimé également que le développement économique ne pouvait être durable s'il ne profitait qu'à l'élite et a souligné la nécessité de respecter les droits de l'homme et l'état de droit dans la promotion du développement.

9. Le Ministre qatari de la culture, des arts et du patrimoine et Président de la treizième session de la Conférence a souligné l'importance du cinquantième anniversaire de la CNUCED, et le fait que l'on devait s'inspirer des réalisations passées, qui devaient servir de motivation pour relever les défis de demain. Il a rappelé le rôle de la CNUCED, qui était une organisation de développement, et non de commerce. Il a estimé que le monde avait besoin, plus que jamais, d'une nouvelle culture des relations multilatérales et de la coopération. Il a salué les initiatives de la CNUCED visant à promouvoir une nouvelle culture de la diplomatie et des relations multilatérales, parmi lesquelles les Dialogues de Genève, et un esprit de dialogue franc et constructif.

10. La Ministre péruvienne des affaires étrangères a félicité la CNUCED pour les résultats importants qu'elle avait obtenus au fil des ans. Elle a souligné le rôle essentiel que la CNUCED pouvait jouer en ce qui concerne le programme de développement durable pour l'après-2015 et a invité l'organisation à continuer de remplir sa mission en traitant les problèmes de développement actuels et futurs et en favorisant la coopération dans un esprit d'ouverture.

11. L'ancien Premier Ministre togolais et l'ancien Ministre uruguayen de l'industrie et du commerce, qui avaient assisté l'un et l'autre à la création de la CNUCED, ont partagé leur analyse de la situation et, notamment, en ce qui concerne la scène internationale après la création de l'Organisation des Nations Unies. Ils ont évoqué les circonstances de la création de la CNUCED, qui avait comblé les lacunes du système des Nations Unies dans le domaine de la promotion du développement économique, et le rôle de « laboratoire d'idées » qu'elle avait joué au fil des ans. Ils ont tous deux rendu hommage au premier Secrétaire général de la CNUCED, notant le travail exceptionnel qu'il avait accompli pour la CNUCED et le monde du développement. L'ancien Chef de la Division de la recherche de la CNUCED a évoqué la conception et l'évolution de la notion de pays les moins avancés et de leur définition, et le rôle décisif que la CNUCED avait joué à cet égard.

C. Déclarations des États Membres et d'autres participants

12. Tous les orateurs ont salué le travail de la CNUCED et son rôle en tant qu'organisme du système des Nations Unies chargé d'assurer le traitement intégré du commerce et du développement et des questions associées et ont réaffirmé leur soutien à l'organisation à cet égard. Bon nombre ont noté que, si le monde avait beaucoup changé depuis la création de la CNUCED en 1964, le mandat de la CNUCED n'avait pas changé en substance.

13. Diverses délégations ont rendu hommage à l'action menée par la CNUCED pour aider les pays en développement à s'intégrer dans le système économique et commercial international et salué le rôle de la CNUCED dans la promotion et la mise en place d'un système économique mondial juste et équitable. Le représentant d'un des groupes régionaux s'est félicité du rôle joué par la CNUCED pour favoriser un monde plus juste et équitable, notamment en aidant les plus vulnérables et les plus marginalisés. Plusieurs délégations ont souligné en particulier les succès notables de la CNUCED en ce qui concerne le Système généralisé de préférences et la question de la marge d'action, et le rôle qu'elle avait joué pour aider les pays à remédier aux conséquences de la crise économique mondiale de 2008. Certains représentants ont salué l'aptitude de la CNUCED à réagir rapidement pour servir la cause du développement. Plusieurs délégations ont aussi rendu hommage au travail effectué par la CNUCED dans les domaines du transfert de technologie, de la finance, des politiques commerciales, de la facilitation du commerce, de l'investissement, des matières premières et de l'assistance au peuple palestinien.

14. Le représentant de l'un des groupes régionaux a souligné que la CNUCED était une organisation de développement, plutôt qu'une organisation de commerce. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont souligné la nécessité pour la CNUCED d'aborder le développement et le commerce de façon intégrée. Un représentant a relevé que les trois grands domaines d'action de la CNUCED étaient sans équivalent et lui donnaient un avantage comparatif par rapport à d'autres organismes des Nations Unies pour traiter les questions de commerce et de développement d'une manière intégrée. Plusieurs délégations ont souligné que la CNUCED pouvait jouer un rôle actif et important dans le traitement des problèmes de développement à l'occasion des débats relatifs au programme de développement durable pour l'après-2015 et dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et de la quatorzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement en 2016.

15. Un certain nombre de délégations ont souligné en particulier que la CNUCED avait un rôle important à jouer dans le programme de développement durable pour l'après-2015. Un représentant a demandé instamment que, lors de la définition de ce programme, l'un des objectifs soit de mettre fin à la pauvreté extrême d'ici à 2030. Il a souligné que la CNUCED avait un rôle à jouer s'agissant du commerce comme moyen de promouvoir le développement durable et a réaffirmé l'appui de la CNUCED à ce propos. Un autre représentant a estimé qu'un système international qui favorise le développement durable était nécessaire, et certains représentants ont préconisé une nouvelle culture de la diplomatie et des relations économiques multilatérales. Un autre représentant a estimé qu'en matière de promotion du développement durable, chaque partie prenante, qu'il s'agisse de gouvernements, d'organisations ou d'individus, avait une responsabilité à assumer. Si le commerce pouvait contribuer à un développement équitable et durable, les conditions, les

politiques et les infrastructures qui le permettent devaient exister sur les plans national et international. Un certain nombre de conditions devaient être réunies dans cette optique concernant l'accès aux marchés, les capacités de production, les qualifications, la technologie, le financement, la compétitivité, la mise en place d'infrastructures de facilitation du commerce. Un autre représentant a invité la CNUCED à œuvrer en faveur d'un programme de développement pour l'après-2015 qui ne renforcerait pas seulement les objectifs du Millénaire pour le développement mais permettrait aussi aux pays en développement et aux pays les moins avancés de répondre de manière adaptée aux problèmes de développement du XXI^e siècle.

16. Plusieurs délégations ont noté que les pays en développement rencontraient des obstacles au développement durable, comme l'augmentation des prix alimentaires, les problèmes énergétiques et les changements climatiques, chacun nécessitant des solutions adaptées qui devaient être étudiées au niveau mondial. Elles ont estimé que les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED étaient fondamentaux, notamment pour permettre aux pays en développement de mieux comprendre les moteurs de changement de l'économie mondiale et afin de mettre au point des réponses adaptées, et elles ont remercié en particulier la CNUCED à cet égard pour ses publications phares. Plusieurs délégations et participants ont estimé que la CNUCED était plus importante aujourd'hui que jamais, car les pays en développement subissaient encore les conséquences de la crise de 2008, et aussi devant la montée des inégalités dans les sociétés et le monde actuels. Ils ont noté que les décideurs nationaux étaient en quête de stratégies pour une mondialisation centrée sur le développement qui soit équitable et écologiquement viable, et que la CNUCED avait certainement un rôle à jouer dans ce domaine.

17. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont fait remarquer que le pouvoir mobilisateur de la CNUCED en tant qu'instance chargée des questions de commerce et de développement avait été efficace pour promouvoir l'échange de points de vue et d'expériences différents et susciter une réflexion et des débats indépendants. Plusieurs délégations ont jugé que les Dialogues de Genève, lancés il y a peu par le Secrétaire général de la CNUCED, étaient un mécanisme positif pour faire progresser ces échanges, notamment sur la définition d'un programme de développement pour l'après-2015. Un représentant a souligné la nécessité de voir l'incidence de ces discussions à New York. Un autre représentant a estimé que la formation de consensus était le domaine d'activité qui faisait la singularité de la CNUCED, car son mécanisme intergouvernemental transformait les idées en action intergouvernementale. Un autre représentant a souligné qu'il importait de rétablir l'équilibre en matière de formation de consensus en faisant en sorte que les pays en développement aient pleinement voix au chapitre dans le débat et la prise de décisions et qu'ils y soient représentés et associés pleinement. Certaines délégations ont estimé qu'il appartenait aux États Membres de renforcer cet aspect du travail de la CNUCED.

18. Bon nombre de délégations ont salué les activités d'assistance technique de la CNUCED, qui permettaient aux États Membres de renforcer leurs capacités et de transformer leurs économies, et l'ont exhortée à continuer de proposer ce type d'assistance d'une façon qui réponde aux besoins des États. Un représentant a estimé qu'il était indispensable d'assurer dans le domaine commercial une assistance technique et des activités de renforcement des capacités efficaces qui soient adaptées aux besoins et aux contraintes des pays en développement si l'on voulait faire prévaloir un système commercial multilatéral universel, fondé sur des

règles et équitable, qui contribue à la croissance, au développement durable et à la création d'emplois, en particulier pour les pays en développement. Ainsi, bon nombre de délégations ont demandé aux partenaires de développement d'envisager de renforcer leur soutien aux activités d'assistance technique de la CNUCED.

19. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont invité à renforcer et à redynamiser la CNUCED. Les représentants de deux groupes régionaux ont demandé que la CNUCED se concentre sur les domaines où elle disposait d'un avantage comparatif et pouvait offrir le plus de valeur ajoutée à ses membres. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont invité la CNUCED à continuer d'accorder une attention particulière aux besoins des pays les moins avancés et à s'attaquer aux problèmes nouveaux auxquels ils étaient exposés. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont invité la CNUCED à poursuivre ses activités dans le domaine de la facilitation du commerce et son assistance aux pays en développement souhaitant adhérer à l'Organisation mondiale du commerce. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED d'approfondir son analyse des conséquences de la multiplication des obstacles non tarifaires, et ses travaux visant à promouvoir des solutions avantageuses aux problèmes liés au commerce des produits de base. Le représentant d'un autre groupe régional a estimé que les travaux de la CNUCED relatifs au développement du secteur privé constituaient une base solide pour le développement économique et la réduction de la pauvreté et contribuaient à aider les pays en développement à promouvoir la facilitation du commerce et l'intégration économique régionale. Les représentants de deux groupes régionaux ont souligné qu'il importait que la CNUCED poursuive ses travaux visant à recenser les principaux obstacles à l'investissement et continue d'aider les pays en développement à améliorer leur efficacité pour ce qui est d'attirer des investissements étrangers. Les représentants de deux groupes régionaux ont invité la CNUCED à améliorer sa coopération avec d'autres partenaires de développement, notamment des organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Le représentant d'un groupe régional a demandé à la CNUCED de mieux traduire ses idées en mesures concrètes à l'avenir.

20. Les représentants de plusieurs groupes régionaux ont salué l'action menée par le Secrétaire général de la CNUCED pour renforcer la CNUCED et l'effet de ses activités au moyen notamment d'initiatives comme les Dialogues de Genève, et son action pour renforcer l'utilité de la CNUCED, améliorer la coordination, accroître l'efficacité et produire des résultats précis. Les représentants de deux groupes régionaux ont invité la CNUCED à poursuivre son action pour améliorer la gestion et l'administration de façon à accroître l'efficacité et la qualité des activités de la CNUCED dans la limite des ressources disponibles. Le représentant d'un groupe régional a demandé en particulier à la CNUCED de mettre l'accent sur les principes de transparence et de responsabilité et a invité le secrétariat à continuer de suivre la mise en œuvre de son plan de travail dans le cadre du processus de suivi de l'examen de la gestion et de l'administration. Un représentant a invité la CNUCED à prendre trois orientations spécifiques : en premier lieu, œuvrer à la redynamisation de son rôle de groupe de réflexion majeur sur le développement, en recensant des domaines d'intervention en vue de promouvoir la participation active des pays en développement aux chaînes de valeur mondiale par le renforcement des capacités; en deuxième lieu, à mesure que les activités de l'Organisation mondiale du commerce, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la CNUCED devenaient plus interdépendantes, il était essentiel que la CNUCED se

renouveler, en recensant des domaines stratégiques spécialisés où elle pouvait apporter des contributions originales et offrir des interventions stratégiques et à valeur ajoutée sur les grandes questions économiques; et en troisième lieu, relancer ses initiatives pour financer l'efficacité et la qualité, en renforçant sa capacité d'évaluation indépendante.

21. Plusieurs représentants ont salué le travail important accompli par le secrétariat de la CNUCED et le dévouement de son personnel. Bon nombre de délégations ont recommandé que la CNUCED soit renforcée. Une représentante a invité les États membres à se prémunir contre les tentatives visant à marginaliser le rôle de la CNUCED. Elle a souhaité un intérêt et des efforts renouvelés de la part de tous pour renforcer les trois grands domaines de compétence de l'organisation. Plusieurs délégations ont demandé que des ressources suffisantes soient mobilisées pour permettre au secrétariat de poursuivre son travail important, en particulier ses activités d'assistance technique, qui avaient été déterminantes pour renforcer les capacités des pays en développement.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Ouverture de la session

22. La séance plénière a été ouverte par le Président du Conseil du commerce et du développement, Triyono Wibowo (Indonésie).

B. Adoption de l'ordre du jour

(Point 1 de l'ordre du jour)

23. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote [TD/B\(S-XXVIII\)/1](#) (voir annexe I).

C. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-huitième session extraordinaire

(Point 3 de l'ordre du jour)

24. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Président et le Rapporteur, Thomas Fitschen (Allemagne), à établir la version finale du rapport sur sa vingt-huitième session extraordinaire après la clôture de la réunion.

Annexe I

Ordre du jour de la vingt-huitième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Célébration du cinquantième anniversaire de la création de la CNUCED.
3. Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa vingt-huitième session extraordinaire.

Annexe II

Participation^a

1. Les représentants des États membres ci-après du Conseil du commerce et du développement ont participé à la session :

Afrique du Sud	Hongrie
Albanie	Îles Salomon
Algérie	Inde
Allemagne	Indonésie
Argentine	Iran (République islamique d')
Autriche	Iraq
Bangladesh	Irlande
Barbade	Israël
Bélarus	Italie
Bénin	Jamaïque
Bhoutan	Japon
Bolivie (État plurinational de)	Jordanie
Bosnie-Herzégovine	Kazakhstan
Brésil	Kirghizistan
Burkina Faso	Koweït
Cambodge	Liban
Canada	Libye
Chili	Lituanie
Chine	Luxembourg
Chypre	Madagascar
Colombie	Malaisie
Congo	Maroc
Côte d'Ivoire	Mexique
Croatie	Monaco
Cuba	Myanmar
Djibouti	Népal
Égypte	Niger
El Salvador	Nigéria
Émirats arabes unis	Oman
Équateur	Pakistan
Espagne	Paraguay
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas
Éthiopie	Pérou
ex-République yougoslave de Macédoine	Philippines
Fédération de Russie	Pologne
Finlande	Portugal
France	Qatar
Grèce	République de Corée
Guinée	République de Moldova
Haïti	République démocratique du Congo
	République dominicaine

^a La présente liste donne les noms des participants inscrits. Pour la liste complète des participants, voir [TD/B\(S-XXVIII\)/INF.1](#).

République populaire démocratique de Corée	Suisse
République tchèque	Swaziland
Roumanie	Tchad
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Thaïlande
Sénégal	Timor-Leste
Serbie	Togo
Singapour	Trinité-et-Tobago
Slovaquie	Tunisie
Slovénie	Turkménistan
Soudan	Ukraine
Sri Lanka	Uruguay
Suède	Venezuela (République bolivarienne du)
	Zimbabwe

2. Le membre ci-après de la Conférence était représenté à la session :
Saint-Siège
3. L'État observateur non membre ci-après était représenté à la session :
État de Palestine
4. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la session :
Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Union africaine
Commission économique eurasienne
Union européenne
Centre Sud
5. Les organes, institutions et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la session :
Secrétariat des Nations Unies
6. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce
7. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :
Catégorie générale
Center for Economic and Policy Research
International Network for Standardization of Higher Education Degrees

Organisation camerounaise de promotion de la coopération économique
internationale en faveur des peuples autochtones

World Vision International
